



**Enseignement Public et Informatique**  
Association (loi 1901)

13, rue du Jura - 75013 Paris — (1) 43 37 86 14

Fondée en 1971,  
agrée par le Ministère  
de l'Education Nationale

Paris, le 13 mai 1996

Monsieur François BAYROU  
Ministre de l'Education Nationale  
110 rue de Grenelle  
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

C'est avec satisfaction, qu'après la création d'une option informatique en classe de seconde conformément à la décision n°58 du Nouveau Contrat pour l'Ecole, nous apprenons la mise en place dès la rentrée prochaine d'une option informatique diversifiée selon les séries en première. Ces décisions correspondent effectivement à des demandes de l'association Enseignement Public et Informatique.

Nous voudrions néanmoins attirer votre attention sur les conditions devant impérativement les accompagner si l'on veut la réussite et le développement de cet enseignement novateur dans les prochaines années.

La plus importante d'entre elles concerne la formation initiale et continue des enseignants. Il est indispensable que les MAFPEN et les IUFM mettent en place très rapidement des formations spécifiques aux enseignants et futurs enseignants des options informatiques.

Le manque d'enseignants formés avait conduit à supprimer la précédente option informatique des lycées pourtant présente dans plus de 50 % des établissements. Il ne faudrait pas que, les mêmes causes entraînant les mêmes effets, ce nouvel enseignement, répondant à une forte demande des élèves et des familles, se voit à terme compromis.

Nous sommes à votre disposition pour vous présenter les propositions concrètes de l'EPI.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

Jean-Bernard VIAUD  
Président de l'EPI  
p. le Bureau national